Compte rendu de la séance du 23 février 2017

Secrétaire(s) de la séance:
Pierre FABREGUES

Ordre du jour:

FINAN CES

- COMPTE DE GESTION 2016
  - COMMUNE
  - TRANSPORT SCOLAIRE
- COMPTE ADMINISTRATIF 2016
  - COMMUNE
  - TRANSPORT SCOLAIRE
- AFFECTATION DU RESULTAT SECTION DE FONCTIONNEMENT 2016
  - COMMUNE
  - TRANSPORT SCOLAIRE
- DEBAT D'ORIENTATIONS BUDGETAIRES 2017
- ADMISSIONS EN NON VALEUR
- DOSSIER DETR 2017 - ECOLE NUMERIQUE - GROUPE SCOLAIRE - ECOLE MATERNELLE
- DOSSIER DETR 2017 - CREATION ESPACE NUMERIQUE DE PROXIMITE - CNI et PASSEPORTS

- QUESTIONS DIVERSES

Les dossiers seront disponibles dans les casiers à partir du jeudi 16 février 2017

Délibérations du conseil:

COMPTE DE GESTION COMMUNE 2016 (D 2017 001)

Le Conseil Municipal après s'être fait présenter les budgets de l'exercice et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs de créance à recouvrer, le détail des dépenses exécutées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes et des mandats, le compte de gestion dressé par le receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers.

Après avoir entendu et approuvé le compte administratif de l'exercice 2016.

Après s'être assuré que le receveur a pris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2015, celui de tous les titres de recette émis et celui de tous les mandats ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a prescrit de passer dans ses écritures.

Considérant que toutes ces opérations ont été effectuées et qu'il y a concordance parfaite entre ce compte de gestion du receveur et le compte administratif du Maire,

1°- Statuant sur l'ensemble des opérations du 1er Janvier au 31 Décembre 2016, y compris celles relatives à la journée complémentaire ;

2°- Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2016 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires et budgets annexes ;

3°- Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives ;

DECLARE à l'unanimité que le compte de gestion dressé pour l'exercice 2016 par le receveur, visé et certifié par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

COMPTE DE GESTION TRANSPORT SCOLAIRE 2016 (D 2017 002)

Le Conseil Municipal après s'être fait présenter les budgets de l'exercice et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs de créance à recouvrer, le détail des dépenses exécutées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes et des mandats, le compte de gestion dressé par le receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers.

Après avoir entendu et approuvé le compte administratif de l'exercice 2016.

Après s'être assuré que le receveur a pris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2015, celui de tous les titres de recette émis et celui de tous les mandats ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a prescrit de passer dans ses écritures.

Considérant que toutes ces opérations ont été effectuées et qu'il y a concordance parfaite entre ce compte de gestion du receveur et le compte administratif du Maire,

1°- Statuant sur l'ensemble des opérations du 1er Janvier au 31 Décembre 2016, y compris celles relatives à la journée complémentaire ;

2°- Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2016 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires et budgets annexes ;

3°- Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives ;

DECLARE à l'unanimité que le compte de gestion dressé pour l'exercice 2016 par le receveur, visé et certifié par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

COMPTE ADMINISTRATIF 2016 (D_2017_003)

Nombre de membres en exercice : 29
Nombre de membres présents : 25
Nombre de suffrages exprimés : 28
Vote : 28 contre : 0 pour :23 abstention :5

Date de convocation : 14 février 2017
Séance du 23 février 2017 à 20 heures 30

Le Conseil municipal réuni sous la présidence de Mr Roland BRAY, délibérant sur le compte administratif de l'exercice **2016** dressé par M. Michel ROUSSY, Maire, après s'être fait présenter le budget primitif, le budget supplémentaire et les décisions modificatives de l'exercice considéré ;

1° lui donne acte de la présentation faite du compte administratif, lequel peut se résumer ainsi :

LIBELLE	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT		ENSEMBLE	
	DEPENSES ou DEFICIT	RECETTES ou EXCEDENTS	DEPENSES ou DEFICIT	RECETTES ou EXCEDENTS	DEPENSES ou DEFICIT	RECETTES ou EXCEDENTS
COMPTE ADMINISTRATIF PRINCIPAL						
Résultats reportés		257 918,42 €	744 825,27 €		744 825,27 €	257 918,42 €
Opérations de l'exercice	4 715 835,65 €	5 389 791,40 €	1 622 122,15 €	2 084 364,54 €	6 337 957,80 €	7 474 155,94 €
TOTAUX	4 715 835,65 €	5 647 709,82 €	2 366 947,42 €	2 084 364,54 €	7 082 783,07 €	7 732 074,36 €
Résultats de clôture		931 874,17 €	282 582,88 €			649 291,29 €
Restes à réaliser			964 000,00 €	456 000,00 €	508 000,00 €	
TOTAUX CUMULES		931 874,17 €	1 246 582,88 €	456 000,00 €		141 291,29 €
RESULTATS DEFINITIFS		**931 874,17 €**	**790 582,88 €**			**141 291,29 €**
COMPTE ANNEXE POUR TRANSPORTS SCOLAIRES						
Résultats reportés		21 272,87 €				21 272,87 €
Opérations de l'exercice	49 322,55 €	49 402,56 €			49 322,55 €	49 402,56 €
TOTAUX	49 322,55 €	70 675,43 €			49 322,55 €	70 675,43 €

Résultats de clôture		21 352,88 €				21 352,88 €
Restes à réaliser						
TOTAUX CUMULES		21 352,88 €				21 352,887 €
RESULTATS DEFINITIFS		**21 352,88€**				**21 352,88€**

2° constate, aussi bien pour la comptabilité principale que pour chacune des comptabilités annexes, les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion relative au report à nouveau, au résultat d'exploitation de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes ;

3° reconnait la sincérité des restes à réaliser ;

4° arrête les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus ;

Ont signé au registre des délibérations : M. BRAY Roland, Mme ARNAL Marie-Claude, M. BARRIER Roger, Mme BOUDOU Sylvie, M. LASSIS Gérard, Mme ALLEGRE Odile, M. JOANNY Jean Pierre, Mme BENECH Valérie, M. PAPON Daniel, M. MONTIL Pierre, M. MARCASTEL Géraud, Mme THERIZOLS-LOL Nicole, Mme DEBOTH Valérie, M. SENAUD Philippe, Mme CANAL Marie-Thérèse, M. FABREGUES Pierre, Mme BORIE Jessica, M. GARDE Gilbert, Mme SINTUREL Colette, M. BRUEL Jean, Mme LANTUEJOUL Isabelle, Mme CONSTANT-FEL Hélène, Mme Chantal MAZIERES, M. Jean-Pierre RUMIN.

Cachet

Pour expédition conforme,

Le Maire

AFFECTATION RESULTAT FONCTIONNEMENT COMMUNE 2016 (D 2017 004)

Le Conseil Municipal, réuni sous la présidence de Monsieur le Maire, après avoir entendu et approuvé le compte administratif de l'exercice 2016, décide à l'unanimité de procéder à l'affectation du résultat de la section de fonctionnement comme suit :

⇨ Résultat de la section de fonctionnement à affecter

Résultat de l'exercice		Excédent : ..... 673 955,75 €
		Déficit : .....
Résultat reporté de l'exercice antérieur (ligne 002 du CA) :		Excédent :..... 257 918,42 €
		Déficit : .....
Résultat de clôture à affecter :	(A1)	Excédent :.....931 874,17 €
	(A2)	Déficit : .....

⇨ Besoin réel de financement de la section d'investissement

Résultat de la section d'investissement de l'exercice :		Excédent :.....462 242,39 €
		Déficit : …… .....
Résultat reporté de l'exercice antérieur (ligne 001 du CA)		Excédent : .....
		Déficit :.....744 825,27 €
Résultat comptable cumulé :	(R 001)	Excédent :.....
	(D 001)	Déficit :..... 282 582,88 €

Dépenses d'investissement engagées non mandatées :RAR	.....964 000,00 €
Recettes d'investissement restant à réaliser :RAR	.....456 000,00 €
Solde des restes à réaliser :	.....- 508 000,00 €
Besoin réel de financement (-) : (B)	.....790 582,88 €
Excédent réel de financement (+) :	.....

⇨ Affectation du résultat de la section de fonctionnement

Résultat excédentaire (A 1)

En couverture du besoin réel de financement (B)	.....790 582,88 €
En dotation complémentaire en réserve	.....
(Recette budgétaire au compte 1068)	----------
SOUS TOTAL (R 1068)	..... 790 582,88 €

En excédent reporté à la section de fonctionnement (R 002)	.....141 291,29 €
(Recette non budgétaire au compte 110)	----------
TOTAL RESULTAT (A 1)	.....931 874,17 €

Résultat déficitaire (A 2)

En déficit reporté à la section de fonctionnement (D 002) .....
(Dépense non budgétaire au compte 119)

⇨ Transcription budgétaire de l'affectation du résultat

Section de fonctionnement		Section d'investissement	
Dépenses	**Recettes**	**Dépenses**	**Recettes**
D 002 : déficit reporté	R 002 : excédent reporté 141 291,29 €	D 001 : solde d'exécution N-1 282 582,88 €	R 001 : solde d'exécution N-1 R 1068 : excédent de fonctionnement capitalisé 790 582,88 €

AFFECTATION RESULTAT TRANSPORT SCOLAIRE 2016 (D 2017 005)

Le Conseil Municipal, réuni sous la présidence de Monsieur le Maire, après avoir entendu et approuvé le compte administratif de l'exercice 2016, décide à l'unanimité de procéder à l'affectation du résultat de la section de fonctionnement comme suit :

⇨ Résultat de la section de fonctionnement à affecter

Résultat de l'exercice Excédent : .....80,01 €
Déficit : .....

Résultat reporté de l'exercice antérieur (ligne 002 du CA) :Excédent :..... 21 272,87 €
Déficit : .....

Résultat de clôture à affecter : (A1) Excédent : .....21 352,88 €
(A2) Déficit : .....

⇨ Besoin réel de financement de la section d'investissement

Résultat de la section d'investissement de l'exercice : Excédent : .....
Déficit : .....

Résultat reporté de l'exercice antérieur (ligne 001 du CA) Excédent : .....
Déficit : .....

Résultat comptable cumulé : (R 001) Excédent :.....
(D 001) Déficit :.....

Dépenses d'investissement engagées non mandatées :RAR.....
Recettes d'investissement restant à réaliser :RAR .....
Solde des restes à réaliser : .....

Besoin réel de financement (-) : (B) .....
Excédent réel de financement (+) : .....

⇨ Affectation du résultat de la section de fonctionnement

Résultat excédentaire (A 1)

En couverture du besoin réel de financement (B) .....
En dotation complémentaire en réserve .....
(Recette budgétaire au compte 1068) ----------
SOUS TOTAL (R 1068) .....

En excédent reporté à la section de fonctionnement (R 002)..... 21 352,88 €
(Recette non budgétaire au compte 110)

TOTAL RESULTAT (A 1) .....21 352,88 €

Résultat déficitaire (A 2)

En déficit reporté à la section de fonctionnement (D 002) .....
(Dépense non budgétaire au compte 119)

⇨ Transcription budgétaire de l'affectation du résultat

Section de fonctionnement		Section d'investissement	
Dépenses	**Recettes**	**Dépenses**	**Recettes**
D 002 : déficit reporté	R 002 : excédent reporté 21 352,88 €	D 001 : solde d'exécution N-1	R 001 : solde d'exécution N-1 R 1068 : excédent de fonctionnement capitalisé

DEBAT ORIENTATION BUDGETAIRE 2017 (D 2017 006)

Le Conseil Municipal,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment l'article L. 2312-1,

VU le rapport d'orientations budgétaires 2017,

CONSIDERANT qu'un débat sur les orientations générales du budget est obligatoire dans les communes de 3 500 habitants et plus,

CONSIDERANT que ce débat permet à l'assemblée délibérante de discuter des orientations budgétaires qui préfigurent les priorités qui seront inscrites dans le cadre du budget primitif,

CONSIDERANT que le débat doit se tenir dans les deux mois précédant l'examen du budget primitif,

Sur le rapport de M. Michel ROUSSY, Maire, il est proposé à l'assemblée délibérante de décider de prendre acte de la tenue du débat d'orientations budgétaires relatif à l'exercice 2017, selon les modalités prévues par le réglement intérieur du conseil municipal, sur la base du rapport d'orientations budgétaires annexé à la présente.

Après en avoir délibéré,le conseil municipal, à l'unanimité, prend acte de la tenue du Débat d'Orientations Budgétaires 2017

ADMISSIONS EN NON VALEUR (D_2017_007)

Sur proposition du Trésorier Municipal, il est proposé à l'Assemblée d'adopter les admissions en non-valeur citées ci-après, toutes les possibilités de poursuites ayant été sans résultat :

- Restaurant scolaire :

- Mme LAFON Clémentine	75.14 €
- M. et Mme AUTESSERRE	17.34 €
- Mme FOURNOL Béatrice	99.12 €

- Concessions - redevances funéraires :

- M. DUCROS Roger	23.50 €

- Loyers :

- M. BORIE Tony	1 057.66 €

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré :

- Adopte à l'unanimité les admissions en non-valeur telles qu'énumérées, s'élevant à 1 272.76€

- Précise que les crédits sont prévus à l'article 6541.

ECOLE NUMERIQUE - DOSSIER DETR 2017 (D_2017_008)

Monsieur le Maire rappelle que la commune d'Arpajon-sur-Cère a mis en place un équipement numérique (TBI - vidéoprojecteur - PC portable) dans 17 classes de l'école élémentaire (2ème et 3ème cycle et ULIS A et B) pour un montant global de 48 664 € H.T.

Il fait part de la demande d'équipement en matériel informatique de la directrice de l'école maternelle, afin de répondre aux exigences des nouveaux programmes et de faire le lien avec les classes de cycle 2 et 3, déjà équipées, et de la demande complémentaire de la directrice de l'école élémentaire pour étendre le dispositif à la classe du poste surnuméraire et à la salle de regroupement des élèves.

Le montant estimatif des équipements (10 classes), se décompose comme suit :

- **tableau blanc interactif** **9 450 € H.T.**
- **vidéoprojecteur** **13 650 € H.T.**
- **PC portables** **4 300 € H.T.**
- **Prestation de service** *(livraison, installaion, montage,...)* **2 600 € H.T.**

TOTAL : 30 000 € H.T.

Suite à cet exposé, le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- adopte le projet d'équipement numérique du groupe scolaire tel que détaillé ci-dessus ;

- demande à M. le Préfet du Cantal l'inscription des crédits d'équipement afférents au projet sus cité au titre de la DETR 2017, catégorie - école numérique et sollicite à cet effet une aide financière la plus élevée possible ;

- autorise M. le Maire à solliciter toute subvention complémentaire auprès des organismes compétents ;

- précise que le financement des travaux sera prévu au budget 2017.

ESPACE NUMERIQUE - CNI - PASSEPORTS - DETR 2017 (D 2017 009)

Monsieur le Maire précise que par note du 26 janvier 2017, Monsieur le Ministre de l'aménagement du territoire, de la ruralité et des collectivités territoriales a fixé une nouvelle priorité au titre de la DETR 2017 concernant "la création d'espaces numériques de proximité dans les collectivités territoriales permettant l'accès aux téléprocédures relatives à la pré-demande en ligne de CNI et de passeport".

Il rappelle que dans le cadre du plan préfecture nouvelle génération (PPNG), les demandes de CNI seront traitées par les services administratifs de la commune, à compter du mardi 21 mars 2017, suivant les modalités alignées sur la procédure en vigueur pour les passeports biométriques.

La mise en place à l'accueil de la mairie d'un équipement informatique permettra aux usagers d'effectuer une pré-demande en ligne de CNI.

Le montant estimatif de l'équipement, se décompose comme suit :

- **PC** **735.00 € H.T.**
- **logiciel** **258.00 € H.T.**
- **installation, paramétrage** **150.00 € H.T.**

TOTAL : 1 143.00 € H.T.

Suite à cet exposé, le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- adopte le projet d'équipement informatique de l'accueil de la mairie à destination des usagers (pré-demande en ligne CNI - passeport) ;

- demande à M. le Préfet du Cantal l'inscription des crédits d'équipement afférents au projet sus cité au titre de la DETR 2017 et sollicite à cet effet une aide financière la plus élevée possible ;

- précise que les crédits nécessaires seront prévus au budget 2017.